

Compte rendu de la réunion du Lundi 20 Mars 2017 à 19h

Compte rendu succinct

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, séance public, le Lundi 20 Mars 2017 à 19h.
Salle de la Mairie, sous la présidence de ROUSSEAU Olivier, Maire.

Présents : ROUSSEAU O., BONNET C., GAY LADEVIE P. BARRAUD A., MAHY L., DAUMUR D, PIERROT S., J. de VERGNETTE.

Absents : BLOT Anne **Pouvoir** : /

Secrétaire de séance : Stéphane PIERROT

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Au cours de la séance il a été délibéré sur les points suivants :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte administratif du budget Assainissement

N°2017/05

Monsieur le Maire présente et donne lecture des documents concernant les comptes administratifs du budget assainissement, puis se retire de la salle de réunion. Le doyen de l'Assemblée, M. Jacques de Vergnette, demande l'approbation des comptes administratifs de l'année 2016.

Les membres du Conseil municipal adoptent ces documents à l'unanimité tels qu'ils ont été présentés et procèdent à la signature des documents

Examen et vote du compte de gestion 2016 certifié exacte

N° 2017/06

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur REAU, Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Monsieur le Maire, Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2016 certifié exact, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE

Compte administratif du budget

N°2017/07

Monsieur le Maire présente et donne lecture des documents concernant les comptes administratifs du budget commune, puis se retire de la salle de réunion. Le doyen de l'Assemblée, M. Jacques de Vergnette, demande l'approbation des comptes administratifs de l'année 2016.

Les membres du Conseil municipal adoptent ces documents à l'unanimité tels qu'ils ont été présentés et procèdent à la signature des documents

Examen et vote du compte de gestion 2016 certifié exacte

N° 2017/08

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur REAU, Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Monsieur le Maire, Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2016 certifié exact, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité.

Achat du terrain appartenant à Monsieur DEPALLE**N°2017/09**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur DEPALLE, propriétaire d'une parcelle au lieu-dit « Les châtaigniers »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de se porter acquéreur des parcelles F 808 et F 157 au prix de 0,60 € le m² pour une surface de 1 732 m² avec une cabane de jardin d'une surface de 15 m²,
- Accepte les frais qui seront liés à la vente de ces parcelles, (Prix net vendeur, Frais de Notaire, Frais de Géomètre)
- Et autorise Monsieur le Maire à utiliser tous les moyens légaux pour entreprendre toutes démarches, et signer les documents pouvant être nécessaire à une éventuelle réalisation.

Agent recenseur et rémunération des frais kilométriques**N°2017/10**

(Complète la délibération du 28/11/2016)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal la nomination de Melle DESPEGHEL Vanessa pour effectuer les opérations du recensement de la population.

Melle DESPEGHEL Vanessa a utilisé son véhicule personnel dans le cadre de sa mission d'agent recenseur et a été amenée à manger à l'extérieur une journée à l'occasion des formations organisées par l'INSEE. (Délibération du 28/11/2016)

Des indemnités kilométriques lui seront versées selon le barème applicable aux agents de la fonction publique. Melle DESPEGHEL devra présenter un décompte des kilomètres parcourus et le ticket du repas. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte l'utilisation de sa voiture personnelle, immatriculé BJ-679-SD, d'une puissance de 6 CV,
- accepte le versement de 201,78 € suivant le décompte des kilomètres présenté ce jour en additionnant son repas au restaurant.

Adhésion au Centre Social de JALIGNY/NEUILLY pour l'Année 2017**N°2017/11**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Centre Social, Monsieur Jean Paul CHERASSE aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte l'adhésion au Centre Social de JALIGNY/BESBRE et au financement de 1,00 € par habitant de notre commune au titre de l'année 2017.
 $1\text{€} \times 409 = 409,00 \text{€}$ (409=Parution INSEE en vigueur au 01/01/2017)
- et accepte le règlement de 289 heures de présence à l'accueil de loisirs des enfants de Saint-Gérand-de-Vaux sur l'année 2016 pour un montant total de **589,00 €**

La somme de 998,00 € (409 € + 589 €) sera inscrite au budget 2017 à l'article 62878.

Redevance assainissement pour l'année 2017 au S.I.V.O.M. de Dompierre sur Besbre N°2017/12

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter le taux de la redevance.

Celui-ci est fixé à 0,75 € H.T. Le m³ auquel s'ajoute une part fixe de 20 € HT par foyer.

CONVENTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ELECTRICITE EN TARIFICATION C5 – HORS ECLAIRAGE PUBLIC »**N°2017/13**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée le contexte de cette convention d'achat d'électricité.

Après concertation avec les collectivités du Département, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03) se propose de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarif C5

(hors éclairage public) à l'échelle départementale qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l'ensemble des membres adhérents. En 2017, dans le cadre de ce groupement de commandes, un premier marché sera lancé avec une application au 01/01/2018. Les collectivités souhaitant intégrer ce groupement de commandes sont appelées à délibérer en ce sens.

Il est proposé dans la présente convention constitutive, des options définies à l'article 4.3 et 4.4, chaque membre doit exprimer et délibérer sur le choix portés sur ces articles.

Le choix du membre sur ces options est applicable à l'intégralité de ses points de livraison d'électricité en tarification C5, transmis au SDE03.

Vu l'ordonnance n° 2016-130 du 10 février 2016 portant adaptation des livres Ier et III du code de l'énergie au droit de l'Union européenne et relatif aux marchés intérieurs de l'électricité et du gaz,

Vu la loi 2014-344 du 15 mars 2014 relative à la consommation, notamment son article 25,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes " pour les achats d'électricité en tarification C5 – hors éclairage public", ci-jointe en annexe,

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, présentant la convention de groupement de commandes pour « l'achat d'électricité en tarif C5 (hors éclairage public)»,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats d'électricité en tarification C5 (hors EP), annexée à la présente délibération,
- **DECIDE** de souscrire à l'offre de marché,
- **DECIDE** de conserver l'exécution comptable selon l'article 4.4.1.

Délégation de signature pour le transfert de l'actif de l'Association foncière de remembrement à la commune N°2017/14

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} Décembre 2015 concernant le transfert de l'actif de l'Association Foncière de Remembrement à la commune.

La finalisation de ce transfert se fait par un acte administratif, dans lequel le Maire est partie.

Aussi, il donne délégation de signature à Monsieur Christian BONNET 1^{er} Adjoint pour signer tous actes notariés ou documents administratifs ainsi que toutes pièces se rapportant à cette transaction.

Informations diverses

DEVIS :

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis reçus.

Des photos de jardinières avec des tarifs différents ont été vues par les membres du Conseil. Monsieur le Maire va se renseigner pour savoir si la Communauté de Communes Entr' Allier, Besbre et Loire envisage la reconduction du dispositif d'essences locales.

Monsieur SCARSET Commercial chez Créalight viendra prochainement montrer les promotions pour les luminaires de Noël.

Le devis JACQUET concernant le pont a été accepté car les travaux doivent être réalisés rapidement. Le compresseur a également été accepté par les membres du conseil. Il sera commandé dès demain chez DUFOUR car les employés en ont besoin très régulièrement.

SOUS COMMISSION DE SECURITE SALLE POLYVALENTE : Monsieur le Maire informe de l'Avis favorable suite au passage de la commission de sécurité. La prochaine visite en février 2022.

ELECTIONS

Préparation du bureau de vote pour les élections présidentielles (1^{er} Tour)

Dimanche 23 Avril 2017 :

De 08h 00 à 11h30 : Christian BONNET, Pascale GAY LADEVIE, Adeline BARRAUD

De 11h 30 à 15h30 : Olivier ROUSSEAU, Jacques DE VERGNETTE, Yves LEMAZURIER

De 15h 30 à 19h00 : Lilian MAHY, Daniel DAUMUR, Stéphane PIERROT

Président du bureau de vote : Olivier ROUSSEAU

Vice-Président : Christian BONNET

Secrétaire de séance : Pascale GAY LADEVIE

Suppléant : Adeline BARRAUD

Assesseurs : Jacques DE VERGNETTE, Daniel DAUMUR **Suppléants** : Lilian MAHY, Stéphane PIERROT

Préparation du bureau de vote pour les élections présidentielles (2^{ème} Tour)

Dimanche 7 Mai 2017 :

De 08h 00 à 11h30 : Daniel DAUMUR, Stéphane PIERROT, Anie FOUGEROUZE

De 11h 30 à 15h30 : Christian BONNET, Pascale GAY LADEVIE, Adeline BARRAUD

De 15h 30 à 19h00 : Olivier ROUSSEAU, Jacques DE VERGNETTE, (Yves LEMAZURIER)

Président du bureau de vote : Olivier ROUSSEAU

Vice-Président : Christian BONNET

Secrétaire de séance : Pascale GAY LADEVIE

Suppléant : Adeline BARRAUD

Assesseurs : Jacques DE VERGNETTE, Daniel DAUMUR **Suppléants** : Stéphane PIERROT, Yves LEMAZURIER

Monsieur le Maire informe du passage de la Randonnée touristique et historique en voitures de collection « 1^{ère} P'tite vadrouille des caisses carrées » le lundi 8 Mai 2017 vers 9h40.

Compte rendu du SIVOM « Sologne Bourbonnaise » remis à Monsieur DE VERGNETTE.

Lilian MAHY informe de la réunion du SIVOM de Neuilly. Aucun achat n'est envisagé cette année.

Le Maire informe d'une réunion d'échange à GANNAT le jeudi 13 avril 2017 de 9h à 16h sur la mise en œuvre de solution alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.